

Les plans de l'Europe pour l'emploi

- Les Quinze rendent publiques leurs stratégies antichômage
- Lionel Jospin privilégie les emplois-jeunes
- et Tony Blair la flexibilité ● Le FMI juge néfastes les 35 heures

LE GOUVERNEMENT français doit communiquer, mercredi 15 avril, à la Commission de Bruxelles son plan d'action contre le chômage. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Autriche ont déjà transmis leurs programmes conformément à une obligation par le sommet européen de Luxembourg en novembre 1997. Les autres pays membres feront de même pour permettre aux dirigeants de comparer leurs stratégies lors du sommet de Cardiff les 15 et 16 juin. Le plan français insiste sur le « nouveau départ » donné aux jeunes. Le plan britannique privilégie en revanche la « flexibilité » du travail. Dans ses prévisions semestrielles, Le Fonds monétaire international a critiqué le projet français sur les 35 heures. En France, les premières études montrent que la réduction du temps de travail profite davantage à la vie familiale qu'aux activités collectives.

Lire page 30 et le temps libéré par les 35 heures page 6



La France soumet à l'Union européenne son plan d'action en faveur de l'emploi

M^{me} Aubry propose un « nouveau départ » pour les jeunes et les adultes en difficulté

LA MINISTRE de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, devait présenter en conseil des ministres, mercredi 15 avril, le plan national d'action pour l'emploi qui sera défendu par la France, les 15 et 16 juin, lors du conseil européen de Cardiff (Pays-de-Galles). Les autorités françaises doivent adresser ce document, mercredi, à la Commission de Bruxelles. Ce plan s'appuie sur quatre grands piliers : améliorer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes et des adultes ; développer l'esprit d'entreprise ; encourager leur capacité d'adaptation et celle des travailleurs, ce qui passe notamment par la réduction du temps de travail ; renforcer les politiques d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes.

Sans renoncer à ce qui fait l'originalité de sa politique - « l'exception française », selon ses opposants -, le gouvernement formule son plan de manière à ce qu'il n'ap-

paraisse pas trop décalé par rapport à ceux des quatorze autres membres de l'Union européenne, même s'il est éloigné, par exemple, du programme britannique (*lire ci-dessous*). Dans ses dix-neuf « lignes directrices », il insiste, notamment, sur la nécessité de donner un véritable contenu au « nouveau départ » qui doit être offert aux jeunes (avant six mois de chômage) et aux adultes (avant douze mois).

M^{me} Aubry a ainsi demandé au service public de l'emploi (ANPE, AFPA) de renforcer son action en direction de ces publics en voie de marginalisation. Cela doit se traduire, selon elle, par une proposition d'emploi, une formation qualifiante ou un accompagnement individualisé, et non pas par une simple convocation des chômeurs dans une agence, comme cela risque de se passer dans certains pays. Par exemple, les jeunes en voie d'exclusion doivent bénéficier du programme TRACE (Trajets

d'accès à l'emploi), suivi personnalisé qui bénéficiera à 10 000 d'entre eux en 1998, 40 000 en 1999 et 60 000 l'année suivante.

M^{me} Aubry souhaite aussi augmenter le nombre de jeunes et d'adultes se formant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de qualification. Elle a demandé aux partenaires sociaux de négocier une réforme du système de formation professionnelle, la formation tout au long de la vie devant, selon elle, devenir « un droit ». Cela suppose aussi de réduire le nombre de jeunes quittant chaque année le système scolaire sans qualification (50 000 en moyenne) et, en particulier, de renforcer les moyens accordés aux ZEP (zones d'éducation prioritaire), tout en « facilitant le passage de l'école au travail ».

Le premier ministre, qui dit préférer une société de travail à une société d'assistance, sait néanmoins que nombre de personnes en difficulté ne peuvent pas occuper immédiatement un poste de travail et qu'elles ont besoin, au préalable, d'un accompagnement. Lionel Jospin sait aussi que reprendre un emploi entraîne parfois une perte de revenus. Le gouvernement a décidé de rendre le retour à l'emploi plus incitatif pour les titulaires de minima sociaux (RMI, chômeurs en fin de droit, etc.) en leur permettant de cumuler pendant un certain temps aide sociale et revenus salariaux.

Dans le cadre d'une Europe où triomphe le libéralisme économique, un plan d'action pour l'emploi ne peut pas se limiter à un volet social. Le programme du gouvernement français contient donc un volet économique. Comme ses prédécesseurs, M. Jos-

pin affiche le souci de « réduire les formalités et les charges administratives » qui freinent l'initiative. 1,2 million d'entreprises (unipersonnelles) n'emploient pas de salariés, et il y a probablement là un important gisement d'emplois, à condition de réduire la « paperasserie ». « Il faut que l'on puisse créer une entreprise en 24 heures », résume un conseiller de M^{me} Aubry.

COÛT DU TRAVAIL ALLÉGÉ

De son côté, le ministre de l'économie plaide pour un soutien accru de l'Etat aux jeunes créateurs d'entreprise, notamment dans les secteurs d'avenir des hautes technologies. Un premier pas a été fait dans le cadre de la loi de finances pour 1998, et 10 000 d'entre eux devraient être concernés cette année, indique le document gouvernemental. L'émergence de nouvelles activités dans le cadre des 350 000 emplois-jeunes sur trois ans fait partie de cette démarche économique, de même que la baisse du coût du travail dans certains secteurs.

M. Jospin prône un allègement du coût du travail non qualifié, plus élevé en France que dans de nombreux pays européens. Le maintien de la ristourne de 1 200 francs par mois pour un SMIC et la quasi suppression de la cotisation d'assurance-maladie des salariés (remplacée par la CSG) vont dans ce sens, plaidera M. Jospin au conseil de Cardiff. Afin de doper les créations d'emplois de proximité, le gouvernement souhaite que l'on examine une baisse de la TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.

Jean-Michel Bezat

LE FMI épingle les 35 heures

« Une flexibilité accrue, en particulier sur les marchés du travail, est indispensable à la stabilité et au succès d'une zone économique euro », souligne le Fonds monétaire international dans ses prévisions économiques de début d'année, rendues publiques le 13 avril à Washington. Dans une critique aussi transparente qu'indirecte, le FMI s'en prend notamment à la loi française sur les 35 heures, « qui devrait aggraver le problème du chômage structurel plutôt que de le résorber ».

Pour les trois plus grands pays de la future zone euro (Allemagne, France, Italie), le FMI prévoit des taux de chômage de respectivement 11,4 %, 11,9 % et 12 % en 1998 et de 11,2 %, 11,3 % et 11,6 % en 1999. Le Fonds enfonce le clou en affirmant que la plupart des pays de l'Union « et les grands pays continentaux en particulier, ont été réticents ou incapables de mettre en œuvre les importantes réformes si nécessaires. Qui plus est, les prévisions actuelles pour 1998-1999, qui montrent que les déficits structurels ne vont pas baisser dans la zone euro, font douter de la volonté des pays à pousser plus avant la consolidation budgétaire », indique le rapport. - (AFP)

Les programmes présentés par les pays européens

CONFORMÉMENT aux engagements pris lors du sommet européen de Luxembourg consacré à l'emploi (*Le Monde* daté 23-24 novembre 1997), les Etats membres de l'Union européenne commencent à faire parvenir à la Commission européenne leurs plans nationaux d'action pour l'emploi, qui seront présentés au sommet de Cardiff, les 15 et 16 juin.

Le Royaume-Uni, l'Autriche et les Pays-Bas ont déjà remis le leur. Au contraire, certains Etats comme l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont fait savoir qu'ils seraient en retard et ne remettront leur document que début mai. La France, elle, sera dans les temps. Conformément aux souhaits de la Commission de Bruxelles, elle fera parvenir son plan d'action le mercredi 15 avril, après une communication présentée en conseil des ministres le matin même par Martine Aubry, ministre de l'emploi.

Si le contenu des plans est du ressort de chaque Etat, le canevas de présentation a été très précisément défini afin de faciliter les comparaisons. Chaque plan comporte dix-neuf « lignes directrices » réparties au sein de quatre « piliers » : améliorer l'employabilité (la capacité de chacun à occuper un emploi), développer l'esprit d'entreprise, encourager l'adaptabilité, renforcer les politiques pour l'égalité des chances.

Comparer le plan français au britannique permet de voir les points de convergence, mais aussi les différences entre ces deux Etats. Comme on pouvait s'y attendre, le terme « flexibilité » est

absent du plan français mais figure en bonne place dans le plan britannique. De même, la ligne directrice sur l'encouragement au « self-employment » (travail indépendant) est pudiquement devenue dans le programme français « encourager le développement de l'activité économique ». Celle sur la « modernisation de l'organisation du travail », entièrement rédigée dans la contribution britannique par les partenaires sociaux car cela ne relève pas, selon eux, de l'Etat, est intitulée dans le texte français « encourager la réduction du temps de travail et la modernisation des

entreprises ». Les deux pays sont même en total désaccord sur l'opportunité de réduire le taux de TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre non exposés à la concurrence transfrontalière. Les Français soutiennent sans réserve cette proposition. Le gouvernement de Tony Blair estime, au contraire, que cela « n'augmentera pas l'emploi ».

Ces divergences ne doivent pas masquer des approches assez semblables sur le premier « pilier » consacré à l'employabilité. Chacun doit s'efforcer de donner un « nouveau départ » aux jeunes

avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage et aux adultes sans travail depuis un an.

Ces plans nationaux sont moins formels qu'il n'y paraît. Le plan irlandais prévoit explicitement de réduire le chômage à 8 % en l'an 2000 et le plan finlandais à 7 % en 2002. La place faite aux partenaires sociaux dans l'élaboration du plan est également révélatrice du climat social qui règne dans les différents pays de l'Union. Le retard du Luxembourg s'expliquerait en grande partie par le refus du gouvernement d'inscrire la réduction du temps de travail à 35 heures dans ses objectifs, comme le souhaitent les syndicats. Au Danemark, ce sont les partenaires sociaux qui ont rédigé la ligne directrice sur la formation professionnelle, un sujet sur lequel la France s'est peu étendue. Les partenaires sociaux réfléchissent à une contribution pour le sommet de Cardiff ou pour celui de Vienne, en fin d'année. Quant aux syndicats espagnols, ils exprimeront leur désaccord face au plan présenté par le gouvernement en organisant une manifestation le 21 avril.

Frédéric Lemaître

Un taux de chômage moyen de 10,4 % dans l'Union

Le taux de chômage moyen dans les pays de l'Union européenne s'est stabilisé à 10,4 % au mois de janvier 1998, selon les chiffres corrigés des variations saisonnières publiés en mars par l'Office européen de statistique Eurostat, dont les méthodes de calcul comparatives peuvent différer sensiblement de celles des Etats membres (d'où leur différence avec les chiffres du FMI, lire ci-dessus). Ce taux, identique à celui de décembre, a baissé de quatre points par rapport à janvier 1997. Il correspond à 17,5 millions de chômeurs, 400 000 de moins qu'il y a un an. Trois pays, selon les chiffres Eurostat, ont un taux de chômage supérieur à cette moyenne, l'Espagne (20,2 %), la Finlande (12,6 %) et la France (12,1 %). Le taux de l'Allemagne est de 9,8 %, celui de la Grande-Bretagne de 6,7 %. Les taux les plus bas sont enregistrés au Luxembourg (3,4 %) et en Autriche (4,3 %). Les chiffres pour l'Italie et la Grèce ne sont pas disponibles.

Les Britanniques mettent en avant leur « new deal »

AVEC un taux de chômage de 6,6 % seulement, le Royaume-Uni pourrait regarder avec condescendance les efforts des autres pays de l'Union européenne. Le plan d'action britannique montre que ce n'est pas le cas. En introduction, le gouvernement de Tony Blair met en exergue quatre problèmes : le taux d'emploi est « substantiellement plus bas qu'il y a vingt ans » ; il subsiste « un noyau dur de chômage de longue durée, en particulier chez les jeunes » ; il y a un « nombre important et croissant de gens qui ont perdu tout contact avec le marché du travail » ; la participation des femmes au marché du travail suit une tendance différente de celle des hommes : plus de 10 millions de femmes sont « économiquement inactives » parce qu'elles sont mères célibataires ou ne re-

cherchent pas activement du travail.

Le plan d'action britannique se fixe donc comme principal objectif de « remettre les chômeurs de longue durée au travail, d'amener ceux qui ont perdu contact avec le marché de l'emploi dans le monde du travail et d'élever la qualité de l'éducation et de la formation au niveau des économies les plus performantes ».

Pour les jeunes, le plan britannique reprend les grandes lignes du *new deal* récemment présenté par Tony Blair : 3,1 milliards de livres seront consacrés d'ici à 2002 à subventionner l'emploi et la formation des 118 000 jeunes de moins de 25 ans, au chômage depuis au moins six mois. Le « New Deal » pour adultes débutera en juin 1998. Le principe est identique. Les employeurs recevront une aide de

75 livres par semaine s'ils emploient un adulte au chômage depuis plus de deux ans. Par ailleurs, plus de 10 000 personnes recevront une formation à plein temps pendant un an.

Outre ces lignes directrices « budgétivores », le plan britannique met aussi l'accent sur l'amélioration de la qualité du système scolaire et la décentralisation des dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Dans le chapitre consacré à la modernisation de l'organisation du travail, patronat et syndicat britanniques plaident pour que les travailleurs à temps partiel ou intérimaires, « dont le nombre va augmenter », ne soient pas « considérés comme des travailleurs de seconde classe ».

F. Le.

L'E.N.A. COMMUNIQUE

L'Ecole Nationale d'Administration vient d'éditionner un recueil des meilleures copies des concours 1997.

Ce document est en vente de 9 h 00 à 17 h 30 à l'Ecole Nationale d'Administration au 13 rue de l'Université 75007 Paris.

Toute personne intéressée peut également en obtenir l'expédition moyennant la somme de 150 F libellée à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'E.N.A., accompagnée d'une enveloppe timbrée format 21 x 27 affranchie à 16 F.

Pour tous renseignements concernant les concours d'entrée 1998 à l'E.N.A., s'adresser au service des CONCOURS au 01 49 26 43 47 jusqu'au 22 mai 1998.